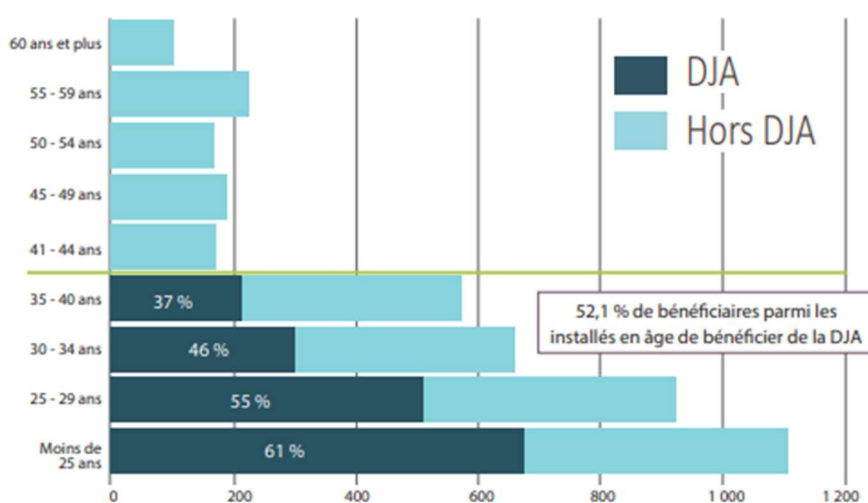


D'après l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté paru cette année, en 2021 **“41 % des exploitants nouvellement installés bénéficient de la DJA, soit un peu plus de la moitié des personnes éligibles.”**

Plusieurs raisons expliquent des installations sans les aides à l'installation et la non éligibilité de certains porteurs de projets : l'âge (supérieur à 40 ans, l'absence de capacité professionnelle agricole, la perspective d'un revenus pas assez élevé ou trop élevé selon les critères d'éligibilité, des engagements perçus comme trop contraignants, une temporalité non favorable qui ne permet pas d'entrer dans une démarche d'installation aidée etc)

Figure 1. Statut d'installation selon l'âge à l'installation
Installations cumulées de 2015 à 2019

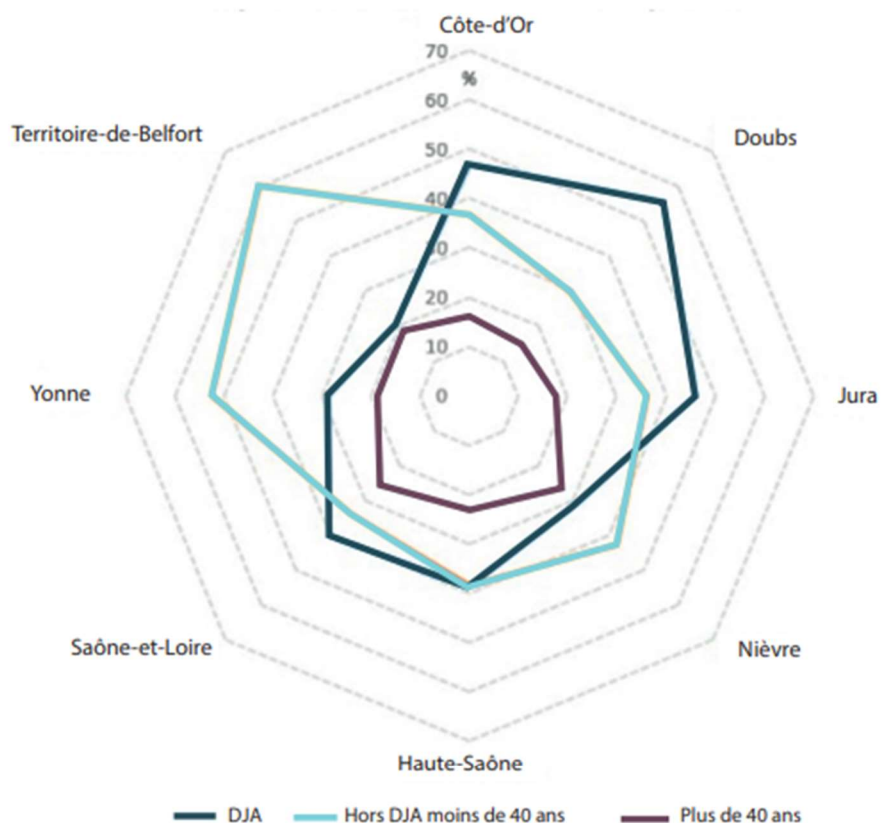


Note de lecture : 1110 exploitations ou exploitants nouvellement installés ont moins de 25 ans. Parmi eux, 678 personnes, soit 61 % de cette tranche d'âge, ont perçu la DJA lors de leur installation.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté

Actuellement, le Département de la Région qui comptabilise le plus d'installations aidées sont : le Doubs, la SEL et la Haute-Loire. Le territoire de Belfort est celui qui compte le plus d'installations non aidées pour des porteurs de projet de moins de 40 ans.

Figure 2. Répartition des nouveaux installés par département

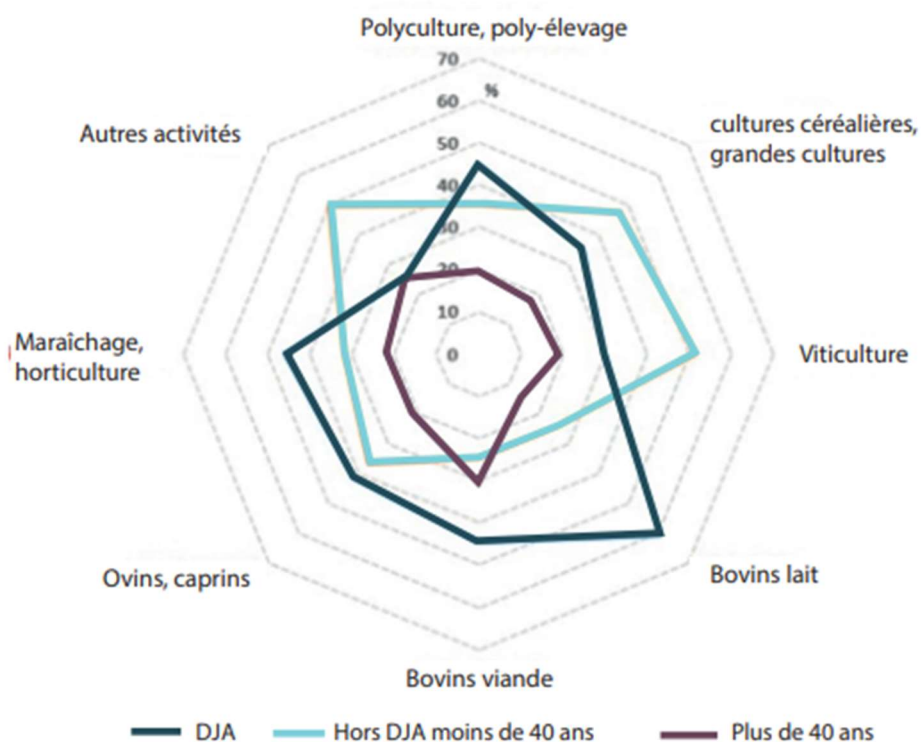


Note de lecture : en Côte-d'Or, 47 % des nouveaux installés ont touché la DJA. 37 % des nouveaux installés avaient moins de 40 ans et n'ont pas touché la DJA. 16 % avaient plus de 40 ans, au-delà de la limite d'âge pour percevoir la DJA.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
 Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté

La production bovin lait obtient en 2021 la part la plus élevée d'installation aidée (70%). Viennent le maraîchage et horticulture (47%) ou la polyculture poly-élevage (45%)

Figure 3. Répartition des nouveaux installés selon l'activité



Note de lecture : en polyculture polyélevage, 45 % des nouveaux installés ont touché la DJA. 35 % des nouveaux installés avaient moins de 40 ans et n'ont pas touché la DJA. 20 % avaient plus de 40 ans, au-delà de la limite d'âge pour percevoir la DJA.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
 Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté